



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

police nationale

Question écrite n° 70859

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'évolution des effectifs de police nationale affectés dans les commissariats de la région Midi-Pyrénées. Il lui demande de lui préciser cette évolution depuis dix ans.

Texte de la réponse

Le nombre de fonctionnaires de police affectés en sécurité publique dans la région Midi-Pyrénées est passé, entre le 1er janvier 2000 et le 1er mars 2010, de 2 306 à 2 648, soit une hausse de près de 15 % des effectifs. À ces fonctionnaires s'ajoutent les adjoints de sécurité, au nombre de 261 au 1er mars 2010. L'évolution au cours des années concernées s'établit comme suit :

ANNÉE	EFFECTIF
2000	2 306
2001	2 393
2002	2 439
2003	2 423
2004	2 405
2005	2 460
2006	2 446
2007	2 430
2008	2 403
2009	2 551
1er mars 2010	2 648

Au-delà de cette approche statistique, il convient de noter que le service rendu à la population dépend avant tout de l'efficacité et de la disponibilité des forces de sécurité. De ce point de vue, plusieurs réformes sont engagées pour renforcer la disponibilité des personnels et accroître l'efficacité des services, notamment le taux d'élucidation des affaires, au service des citoyens. Ayant pour mission d'assurer la sécurité partout et pour tous,

le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales est à cet égard particulièrement attentif à la nécessité d'adapter en permanence l'organisation et les modes d'action des forces de sécurité intérieure pour apporter des réponses concrètes et efficaces à la délinquance. D'importantes décisions opérationnelles ont déjà été prises en ce sens, par exemple en matière de lutte contre les bandes, les trafics de stupéfiants, les cambriolages et les violences intrafamiliales, de sécurité des établissements scolaires ou de développement de la vidéo-protection. Sur le plan de l'organisation, la police d'agglomération et la police des territoires permettront d'atteindre une capacité opérationnelle optimale. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, actuellement examiné par le Parlement, confortera et renforcera cette politique d'ensemble en vue de lutter contre la délinquance. Il en est de même de la loi renforçant la lutte contre les violences de groupes et la protection des personnes chargées d'une mission de service public, que vient d'adopter le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70859

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1286

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6706